

## CONTRAT ENGAGEMENT JEUNE :

### SAISIR, SAISIR ET ENCORE SAISIR... MAIS LE TEMPS C'EST DE L'ACCOMPAGNEMENT, EN MOINS !

Si la direction a réaffirmé la nécessité que les conseillers CEJ bénéficient de l'appui de l'ensemble du collectif de travail pour mobiliser les jeunes en difficulté, le DRAO a des difficultés à reconnaître leur charge de travail.

Comme au CSE de mars, le SNU a alerté sur cette charge inhérente à la multi saisie ; les données doivent être en effet être rentrées dans 3 logiciels distincts.

Face aux arguments exposés, le DR a cependant admis qu'il était visiblement nécessaire de mesurer les problématiques.

Une investigation de la direction est donc lancée.

A suivre...

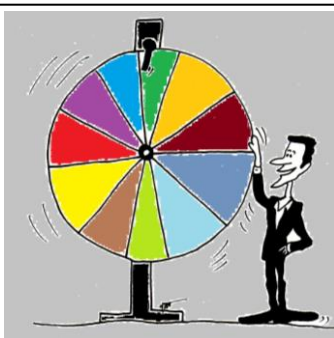


## PROJETS IMMOBILIER



► **Auxerre :** Dans le cadre du projet de répartir le collectif d'Auxerre sur 2 sites (Clairions et un futur site Brichère), **le SNU a demandé la mise en place d'une commission de suivi (à minima les RP)**. Cela permettrait aux représentants du personnel d'intervenir si besoin sur les modalités de répartition des agents entre les 2 futurs sites comme cela a pu se faire lors des différents remaniements de bassin de Pôle emploi Bourgogne (Chalon, Auxerre, Dijon).

► **Pontarlier :** L'économie mondialisée en crise a aussi des impacts directs sur les projets immobiliers de PE. Il en est ainsi du relogement de Pontarlier qui prend du retard notamment du fait de 4 lots qui n'ont pas trouvé preneurs lors du précédent appel d'offre. Et une explosion du coût de construction de +52%. C'est encore la faute au Pangolin et à la chauve-souris !



## TELETRAVAIL : TOUS LES GAGNANTS ONT PARTICIPE ?

Mais tous les participants ont-ils gagné ? Qu'est-ce qu'il est formidable cet accord télétravail. Seulement 1,44% des demandes n'ont pas abouti.

**Le SNU espère que chacun de vous se retrouvent dans ce constat et a obtenu ce qu'il avait demandé. Nous en doutons...**

Et pendant ce temps-là, les agents publics qui bénéficient du télétravail attendent toujours les décisions individuelles les concernant (fixant notamment les modalités de télétravail). Mais comme l'a dit un représentant de la direction : ce qui compte c'est qu'ils bénéficient bien du télétravail.

Ce qui compte aussi c'est que Pôle emploi respectent les règles de gestion du droit public. Mais là.....

## POINT CSSCT : PRESENTATION DU BILAN DES AGRESSIONS EN 2021.

La direction se félicite de la diminution du nombre de fiches enregistrées et de l'absence d'arrêt de travail suite à agression. A la lecture des fiches agression, nous sommes étonnés par ce fait. Pour rappel, si vous êtes arrêté après une agression demandez à votre médecin de vous placer en accident du travail.

Faire une fiche suite à une agression, même si vous ne vous sentez pas particulièrement atteint permet de vous protéger de conséquences à retardement et de protéger vos collègues.

Au fait, la CSSCT ne pourrait-elle pas au vu de ses attributions rédiger une fiche sur la réglementation accidents du travail ? Sauf bien entendu si la gestion des cartons en agence est plus urgente et prégnante en matière de conditions de vie au travail.





## PRIME D'INTERESSEMENT : SAUREZ-VOUS RECONNAITRE LA DIFFERENCE ENTRE UNE AUGMENTATION DE SALAIRE ET CETTE PRIME D'INTERESSEMENT ?

Ça y est la prime d'intéressement est arrivée, en même temps que le joli mois de mai. On pourrait même croire qu'elle est annonciatrice d'un retour aux beaux jours, mais patatras. 80% du personnel de droit privé de Pôle emploi a pu se rendre compte que le montant maximal annoncé comme une formidable avancée sociale par les syndicats qui ont préféré une prime à une augmentation de salaire n'était pas du tout à la hauteur de ce qu'on a pu nous faire miroiter.

En cause ? L'atteinte à seulement 96,1% de l'indicateur de performance ICT 12 (quand les deux autres indicateurs choisis ont été réalisés à plus de 100%). Si l'on peut comprendre que cela entraîne un dégrèvement sur le montant total de l'enveloppe, c'est le principe d'une prime que d'être réduite dès lors que les objectifs ne sont pas atteints, il y a surtout la prise en compte du temps travaillé (ou considéré comme tel) qui joue énormément sur le montant inscrit sur les feuilles de paye.

Et à ce jeu, il ne fallait surtout avoir été malade en 2021 ou avoir travaillé à temps partiel.

Certains nous diront : ben oui mais en même temps c'est normal que les absences soient prises en compte. Ou que la prime soit proratisée selon le temps de travail. Comme si c'était toujours un choix d'être à temps partiel. Comme si c'était voulu d'être en arrêt maladie (surtout quand c'est le travail qui rend malade).

***C'est pour cela que le SNU n'a pas signé l'accord intéressement, préférant une augmentation générale des salaires. Car cette dernière elle est acquise tous les mois sur la feuille de paye, temps partiel ou arrêt maladie (dans la limite des droits à la couverture maladie) compris.***

Mais bon, il faut bien faire des économies en cette période de crise du pouvoir d'achat !



## SERVICE SOCIAL PE BFC (RESPONSAGE) : PRIVILEGIER L'EXTERNE A L'INTERNE ?

Vous avez besoin d'un conseil ou d'un accompagnement social ?

Après avoir prévenu maintes fois que choisir un service low cost allait poser de graves problèmes de qualité de prises en charge, après avoir constaté des manquements et les avoir dénoncés, après avoir insisté, alerté... Nous en sommes au même point, à savoir que les éléments en notre possession prouvent que le service est indigne d'un service social voire inexistant. D'ailleurs, nous attendons toujours le rapport annuel 2021 qui devait nous être présenté le mois dernier...

***Le SNU vous conseille donc, malheureusement, de vous adresser aussi et surtout au service social de votre lieu d'habitation !***

***Comme quoi, la mise à distance des usagers, nous aussi nous la subissons !***

## BUDGET CSE



Le CSE a majoritairement voté la proposition du SNU d'utiliser la possibilité de répartir 10% du reliquat ASC pour faire un don à 3 associations : La Cimade et Sea sheperd proposées par le SNU et Octobre Rose.

